L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME II. WINNIPEG, MAN., 22 JUIN 1899. NUERO 20

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 22 JUIN 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. le Rédacteur de l'Echo de Manitoba. Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

A nos Lecteurs.

Comme nous allions mettre nos formes sous presse, un accident a fait que deux pages de l'Echo se sont brisées, ce qui nous met dans la regrettable obligation de ne publier que quatre pages cette semaine.

Une eclatante confirmation.

Nos éprouvons une légitime fierté à enregistrer les déclarations faites par Monseigneur Langevin la semaine dernière à Oake Lake. et il convient, croyons-nous, de s'en pénétrer.

Ces déclarations viennent corroborer d'une façon éclatante le bien fondé de notre attitude ; elles justifient pleinement notre programme.

Nous ne parlerons ici que pour mémoire de l'adresse si regrettable des catholiques anglais d'Oak Lake. nous réservant de l'apprécier dans un autre article. Nous laisserons de côté l'ivraie pour ne moissonner que le bon grain ; notre œuvre aura tout à y gagner.

Monseigneur de St. Boniface, répondant à cette adresse, a commencé par déclarer qu'il n'entendait point s'occuper de la politique, conformément aux instructions de Notre Saint Père le Pape.

"Toutefois il importe que tous les catholiques usent de leur droit de citoyens, et votent comme un seul bomme aux prochaines élections. Il faut que leur vote soit uni, qu'ils ne se diviseut point. Ils auront à coeur de montrer leur reconnaissance aux hommes qui ont combattu pour maintenir leurs droits et améliorer leur position."

Telles sont en substance les sages paroles auxquelles nous applaudissons de tout coeur.

Si on les rapproche de celles prononcées deux semaines auparavant par Monseigneur Langevin dans la cathédrale de St. Boniface, on ne saurait conserver aucun doute sur la portée de ces déclarations.

En effet, dans ce sermon précédent, Sa Grâce a proclamé sa satisfaction des heureux résultats obtenus jusqu'à ce jour ; Elle a affirmé Sa confiance dans l'avenir.

"Certes, a-t-Elle dit, nous n'avons pas encore obtenu la paix définitive, mais la trêve dont nous jouissons actuellement me permet d'avoir pleine confiance que dans un avenir prochain, grâce aux bonnes dispositions des hommes entre les mains desquels reposent nos intérêts, et avec le secours de la Providence, nous l'obtiendrons, cette paix définitive, à laquelle nous aspirons."

Nous sommes heureux, nous le répétons, de voir ainsi affirmer par notre Pasteur la rectitude de notre position.

Oui, nous devons avoir confiance absolue dans l'avenir, car nous avons pour asseoir notre confiance les preuves manifestes du bon vouloir de nos gouvernants actuels.

Oui, nous devons prouver à ces hommes de bonne volonté notre gratitude et notre reconnaissance pour leurs incessants efforts à nous obtenir justice.

Oui, nous devons tous voter comme un seul homme pour les maintenir au pouvoir, et leur permettre d'achever leur oeuvre

Oh ! quel beau spectacle ce serait si, dociles à la voix de la saine raison, tous nos compatriotes unis dans une même pensée, celle du triomphe de notre cause, oubliaient toutes leurs mesquines divisions d'intérêt ou de parti, pour affirmer leur confiance unanime en la bonne volonté de ceux qui, après tant de luttes stériles, sont enfin parvenus à nous faire rendre justice.

Grâce soit donc rendue à la sagesse du Pasteur qui, convaincu et pénétré des hauts enseignements pontificaux, indique si clairement et avec tant de vaillance, la route à suivre.

Prouvons-lui notre ardent patriotisme en oubliant toutes les divisions malheureuses pour ne nous souvenir que de la grandeur du but à atteindre.

Pardonnez leur, Seigneur!

Il semble décidément avéré que le fanatisme est une maladie épidémique qui sévit sur tous les conservateurs, sans distintion de croyance.

Ils en sont tous atteints, et malheureusement pour eux, tous en mourront.

En effet, nous n'en voulons pour preuve que l'inconcevable adresse lue par les catholiques anglais d'Oak Lake à Monseigneur Langevin.

Elle est manifestement inspirée par le même esprit qui jadis se synthétisait dans le fameux " Remember Bagot."

Les catholiques d'Oak Lake souffrent manifestement de même inconscience que les conservateurs du Morning Telegram, et leurs injures grossièrement calomnieuses à l'adresse de sir Wilfrid Laurier, dénoncé cemme un "traitre," ou à l'égard de sa majorité de " soidisant " catholiques de Québec, débordent du fiel le plus amer qu'ait jamais distillé la passion politique la plus fanatique.

Mais l'incongruité est inconcevable d'un pareil oubli, d'un tel manque de respect à l'égard du prélat auquel a été infligée la triste obligation d'écouter la lecture de ce pamphlet poliiique.

Il y a dans ce fait un tel oubli de tout respect, une telle absence de bon sens qu'on reste stupéfait de l'incommensurable inconscience de ces gens-là, et l'on ne sait ce que l'on doit le plus mépriser, de leur odieux fanatisme ou de leur outrageante audace.

Fidèle à son rôle d'apôtre d'une religion de paix et de mansuétude, monseigneur Langevin s'est contenté de leur répondre qu'il n'entendait point se mêler de politique.

Pour nous qui sommes simplement des hommes, on nous permettra de manifester ouvertement notre sincère indignation d'une telle intempérance de langage, et de relever toute l'indignité d'un pareil écart.

Une seule excuse peut s'offrir à l'esprit, elle est celle même du Christ à l'égard de ses bourreaux :

" Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font."

Saint-Boniface.

Il convient de louer sans restriction, et surtout de garder sans cesse présents à la mémoire les judicieux conseils donnés l'autre dimanche par Mgr. Langevin, dans la cathédrale de St. Boniface.

Sa Grâce a déploré le peu de progrès qui semble régner dans St.-Boniface; Elle recaommandé d'écarter cet esprit de jalousie étroit qui est l'obstacle constant à la bonne entente sans laquelle rien de durable ne peut être entrepris.

Elle a regretté l'aveugle esprit de parti qui semble régner trop souvent, et qui porte chacun, lorsqu'un homme de progrès veut prendre l'initiative, à se demander avant tout : " est-il de notre bord ? "

Si ce ne sont point exactement ses paroles, c'en est là du moins, croyons-nous, assez fidèlement le sens.

Eh bien, nous sommes particulièrement heureux de voir notre Pasteur prendre l'initiative de ce mouvement de progrès, que nous n'avons cessé d'invoquer.

Le plus sûr moyen de nous faire respecter, de nous imposer, c'est de prouver que nous ne sommes inférieurs à qui que ce soit.

Si les vertus cachées sont les plus agréables à Dieu, elles n'ont par contre que peu d'influence sur les hommes en général, et il est nécessaire. pour le bon renom de notre peuple qu'il rende manifestes ses aptitudes réelles.

Mgr. Langevin a fort justement critiqué l'état des rues de St. Boniface, ou la boue tient lieu généralement de macadam.

Toute fois, pour être impartial, il faut reconnaitre que la responsabilité de cet état de choses ne retombe pas tout entier sur les derniers conseils-de-ville. Il n'est pas inutile d'examiner à quelles causes remonte l'état actuel des choses.

En réalité, les sommes dont peut disposer le conseil annuellement sont fort minimes, la plus grande partie des taxes étant absorbée par des dépenses forcées, incontrolables, parmi lesquelles les débentures figurent pour un chiffre considérable.

En effet, lorsque fut incorporée la ville de St. Boniface, en 1883, par suite du démembrement de l'ancienne municipalité de St. Boniface, la ville nouvelle trouva dans son berceau la modeste somme de $40,000 de dettes.

Pour ces $40,000, la ville n'a pas reçu pour plus de $6,000 de valeur réelle.

Aussi, son premier acte, acte forcé, fut-il d'émettre pour une forte somme de débentures.

C'est là l'origine du lourd fardeau qui pèse encore maintenant sur les épaules de St. Boniface.

Il n'est pas mauvais de rappeler qu'à cette époque, monsieur A. A. C. LaRivière, alors dans tout l'épanouissement de sa puissance, faisait à volonté la pluie et le beau temps.

Aucune nomination, depuis celle de maire jusqu'à celle de "pound keeper," ne se faisait sans son assentiment, et pour tout dire en un mot, il porte une terrible part de responsabilité dans cette funeste transaction.

Recevoir comme dragées de baptême $40,000 de dettes, c'est dur, même pour une ville, surtout lorsqu'elle constate que pour ce prix elle n'avait pas même un livre de comptabilité en règle, ni ni un égout, pas un trottoir !!

En bonne justice, l'on peut donc dire que le premier auteur de l'état de choses actuel, c'est le fameux M. A. A. C. LaRivière.

Par exemple, il en est d'autres qui ont terriblement contribué à maintenir ce funeste état de choses.

S'est-il agi d'obtenir le passage gratuit pour le pont, question amenée par deux fois devant le conseil, nous voyons aussitôt un certain groupe d'hommes, ceux qui ont toujours prétendu faire la leçon aux autres et imposer leur volonté, nous voyons ce groupe d'hommes se démener, cabaler pour faire rejeter les pétitions présentées au Conseil.

Un jour un homme se présente devant le conseil avec un plan bien étudié, des contrats signés, et demande à établir la lumière élestrique à St.-Boniface.

Aussitôt, le même groupe d'hommes se met en campagne et fait rejeter le projet, sans plus ample information.

L'un de ces hommes éclairés déclarait ouvertement que nos pères s'étaient bien contentés d'une couenne de lard pour luminaire, et que nous pourrions bien faire comme eux.

Allez donc parler de progrès à ces gens-là !

Une autre fois, enfin, il est question de construire des égouts, chose de première nécessité non seulement pour le bon état des chemins, mais encore pour la santé publique ; aussitôt surgit encore cette apparition criminelle, et grâce à une habile cabale, le projet tombe à l'eau faute de trois signatures seulement.

Eh bien vraiment, c'est là un état de choses intolérable, et il est grand temps qu'un changement survienne.

Nous le répétons, le conseil de ville a trop longtemps été tenu en échec par ces influences fâcheuses. Il faut espérer que stimulés par Monseigneur Langevin, nos compatriotes et amis de St. Boniface, vont secouer le joug qui pesait sur eux, et libres alors d'agir suivant leurs véritables intérêts, nous les verrons se lancer résolument dans la voie du progrès.

C'est un souhait bien réalisable, puisque la voix autorisée du Pasteur les invite à s'engager dans cette voie.

Pris en flagrant delit.

Il est de notre devoir de protester énergiquement contre un article publié dernièrement dans Le Manitoba, sous le titre " Une question nationale," et si nous ne l'avons pas fait plus tôt, c'est que les circonstances nous en ont empêché.

Cette protestation est d'autant plus nécessaire que certains journaux se sont laissés prendre de bonne foi à la modération apparente de cet article, et ont ainsi contribué à répandre une impression absolument contraire à la vérité.

Il faut reconnaitre que tout était habilement disposé pour surprendre leur bonne foi ; comme toujours, l'odieuse manoeuvre politique que constitue cet article se masquait sous les dehors trompeurs du dévoûment le plus absolu à notre langue.

Or, il est faux, absolument faux que la langue française soit proscrite de nos écoles. Il est également faux que les livres français soient interdits dans les écoles ; puisque l'on se sert partout des livres Montpetit

Cette fois encore " l'habileté traitresse " dont on se plait à accuser le gouvernement Greenway est tout au contraire le fait du " Manitoba.".

Le "Manitoba," malgré ses prétentions répétées, n'a pas le monopole du patriotisme, et si notre langue était menacée, il pourrait être assuré de nous voir opposer la plus énergique résistance.

D'ailleurs, de quel droit Le Manitoba vient-il critiquer et dénoncer ce que Monseigneur Langevin a lui-même autorisé ?

Voudrait-il accuser notre archevêque de trahir lui aussi la cause de notre langue nationale !

(La suite du présent article se trouve interrompue par le fâcheux accident que nons annonçons plus haut.)

Le bandit galant.

On célébrait une noce dans une métairie des environs d'Andujar. Les mariés avaient déjà reçu les compliments de leurs amis, et l'on allait se mettre à table sous un grand figuier, devant la porte de la maison; chacun était en disposition de bien faire, et les émanations des jasmins et des orangers en fleurs se mêlaient agréablement aux parfums plus substantiels s'exhalant de plusieurs plats qui faisaient plier la table sous leur poids. Tout d'un coup parut un homme à cheval, sortant d'un bouquet de bois à portée de pistolet de la maison. L'inconnu sauta à terre, salua les convives de la main, et conduisit son cheval à l'écurie. On n'attendait personne, mais en Espagne tout passant est bienvenu à partager un repas de fête. D'ailleurs, l'étranger, à son habillement, paraissait être un homme d'importance. Le marié se détacha aussitôt pour l'inviter à diner.

Pendant qu'on se demandait tout bas quel était cet étranger, le notaire d'Andujar, qui assistait à la noce, était devenu pâle comme la mort. Il essayait de se lever du siége auprès de la mariée, mais ses genoux pliaient sous lui et ses jambes ne pouvaient plus le supporter. Un des convives, soupçonnés depuis longtemps de contrebande, s'approcha de la mariée :

— C'est José Maria, dit-il ; je me trompe fort, ou il vient ici pour faire quelque malheur. C'est au notaire qu'il en veut. Mais que faire, le faire échapper ?—Impossible ; José Maria l'aurait bientôt rejoint.—Arrêter le brigand ? — Mais sa bande est sans doute aux environs ; d'ailleurs,il porte des pistolets à sa ceinture, et son poignard ne le quitte jamais.— Mais monsieur le notaire, que lui avez-vous donc fait ?

—Hélas ! rien, absolument rien.

Quelqu'un murmura tout bas que le notaire avait dit à son fermier, deux mois auparavant, que si jamais José Maria venait lui demander à boire, il devrait mettre un gros d'arsenic dans son vin.

On délibérait encore sans entamer le diner, quand l'inconnu reparu suivi du marié. Plus de doute, c'était José Maria. Il jeta en passant un coup d'œil de tigre au notaire, qui se mit à trembler comme s'il eût eu le frisson de la fièvre ; puis il salua la mariée avec grâce et lui demanda la permission de dancer à sa noce. Elle n'eut garde de refuser ou de lui faire mauvaise mine José Maria prit aussitôt un tabouret de liége, l'approcha de la table et s'assit sans façon auprès de la mariée, entre elle et le notaire, qui paraissait à tout moment sur le point de s'évanouir.

On commença à manger. José Maria était plein d'attention et de petits soins pour sa voisine. Lors qu'on servit le vin d'extra, la mariée, prenant un verre de montilla, (qui vaut mieux que le xérès, selon moi), le toucha de ses lèvres et le présenta ensuite au bandit. C'est une politesse que l'on fait à table aux personnes que l'on estime. Cela s'appelle " una fineza." Malheureusement, cet usage se perd dans la bonne compagnie, aussi empressée ici qu'ailleurs à se dépouiller de toutes les coutumes nationales.

José Maria prit le verre, remercia avec effusion, et déclara à la mariée de le tenir pour son serviteur, et qu'il ferait avec joie tout ce qu'elle voudrait bien lui commander.

Alors celle-ci, toute tremblante et se penchant vers son terrible voisin :

— Accordez-moi une grâce, dit-elle.

— Mille ! s'écria José Maria.

— Oubliez, je vous en prie, le mauvais vouloir que vous avez peut-être apporté ici. Promettez-moi que pour l'amour de moi vous pardonnerez à vos ennemis, et qu'il n'y aura pas de scandale à ma noce.

— Notaire ! dit José Maria se tournant vers l'homme de loi tremblant, remerciez madame ; sans elle, je vous aurais tué avant que vous eussiez digéré votre diner. N'ayez plus peur, je ne vous ferais pas de mal

Et, lui versant un verre de vin, il ajouta avec un sourir un peu méchant :

— Allons, notaire, à ma santé, ce vin est bon, et il n'est pas empoisonné !

Le malheureux croyait avaler un cent d'épingles.

— Allons, enfants ! s'écria le voleur, de la gaité ! vive la mariée !

Et, se levant avec vivacité, il courut chercher une guitare et se mit à improviser un couplet en l'honneur des nouveaux époux.

Bref, pendant le reste du diner et le bal qui suivit, il se rendit tellement aimable que les femmes avaient les larmes aux yeux en pensant qu'un aussi charmant garçon finirait peut-être un jour par la potence. Il dansa, il chanta, il se fit tout à tous. Vers minuit, une petite fille de douze ans, à demi vêtu de mauvaises guenilles, s'approcha de José Maria, et lui dit quelques mots dans l'argot bohémien, José Maria tressaillit : il courut à l'écurie, d'où il revint bientôt emmenant son bon cheval. Puis, s'avançant vers la mariée, un bras passé dans la bride.

—Adieu, dit-il, enfant de mon âme. Jamais je n'oublierai les moments que j'ai passé près de vous. Ce sont les plus heureux que j'ai eu depuis bien des années. Soyez assez bonne pour accepter une bagatelle de la part d'un homme qui voudrait avoir une mine à vous offrir.

Il lui présentait en même temps une jolie bague.

— José Maria, s'écria la mariée, tant qu'il y aura un pain dans cette maison, la moitié vous appartiendra.

Le voleur serra la main à tous les convives, celle du notaire, embrassa toutes les femmes ; puis sautant lestement en selle, il regagna ses montagnes.

Alors seulement le notaire respira librement. Une demi-heure après arriva un détachement de policiers ; mais personne n'avait vu l'homme qu'ils cherchaient.

PROSPER MÉRIMÉE.

Avis de Cour de Revision

REVISION ELECTORALE DE CARILLON.

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Revision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Revision de la Liste des Electeurs de la dite Division, savoir :

1o. Jeudi, 29 juin, à 3h. p. m., à la maison d'école près de l'église de Labroquerie (N. O. ¼ 31. 6. 8. 2 T) pour la partie de la Liste comprenant les Townships 4, 5 et 6 des Rangs 6 Est ;

2e. Vendredi, 30 jun, à 10h. a. m., au bureau de Poste de Steinbach, pour la partie de la Liste comprenant la Municipalité de Hanover ;

8o. Samedi, 1 juillet, à 9h. a. m., à la salle des séances de la Cour de Comté, à Joly, pour,la partie de la Liste ayant trait à la Municipalité de De Salaberry ;

4o. Le jeudi, 6 juillet, à 4h p. m., à la résidence de Mr. A. Beaubien (lots 242-244) pour la portion restante de la Liste ;

Pour y procéder à la Revision de la Liste des Electeurs par la dite Cour.

Toutes personnes étant ou prétendant être Electeurs, et toutes personnes agissant au nom d'une autre qui est ou prétend être électeur, et qui désirent que des modifications soient faites à la Liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 16e jour de mai A. D. 1899.

J. K. McMILLAN,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision.
Résidence : lot 490 de la Rivière Rouge.
Bureau de Poste : Union Point.

Avis de Cour de Revision.

DIVISION ELECTORALE DE ST.-BONIFACE

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Révision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Révision de la liste des électeurs de la dite Division savoir :—

Pour les subdivisions de votation Nos. 9 et 10 comprenant 1o toute cette partie de la Paroisse de Ste.-Agathe au nord du lot 532 (inclusivement) sur le coté Est de la Rivière Rouge et du lot 529(inclusivement) sur le coté Ouest de la Rivière Rouge, étant toute cette partie de la dite Paroisse comprise dans la dite Division Electorale, et 2o le Township fractionné 7 dans le rang 3 Est, — Mercredi, le 28 ième jout de juin A. D. 1899, a 4.30 heures de l'après-midi, à la résidence de Monsieur Azarie Gauthier, dans le village de Ste.-Agathe.

Pour les subdivisions de votation Nos. 7 et 8 comprenant 1o la Paroisse de St.-Norbert, et 2o les Townships fractionnés 8 et 9 dans le rang 3 Est, — Jeudi le 29 ième jour de juin A. D. 1899, à 1.30 heure de l'après-midi, à la résidence de Monsieur C. H. Pacaud. dans le village de St.-Norbert.

Pour les subdivisions de votation Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, comprenant 1o la ville de St-Boniface, 2o, la Municipalité rurale de St.-Boniface, 3o les deux milles extérieurs des lots 47 à 63 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, et 4o les deux milles intérieurs des lots 64 à 71 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, — Lundi, le 3 ième jour de juillet A. D. 1889 à 8 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville dans la Ville de St.-Boniface.

Toutes personnes étant ou prétendant être électeurs, et toutes personnes agissant au nom d'un autre qui est ou prétend être électeur, et qui désire que des modifications soient faites à la dite liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 1er jour de mai A. D. 1899

EUG. PARADIS,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision,
Résidence :—Avenue Provencher, St.-Boniface.
Bureau de Poste :—Boîte 118, St.-Boniface.

La Famine.

ELLE FAIT DE TERRIBLES RAVAGES EN RUSSIE.

Londres, 15.

Tandis que la famine ravage les provinces du sud de la Russie, dit le correspondant du "Times" de St-Pétersbourg, la condition des sept provinces à l'est de la Russie d'Europe sont dans un état pire que durant la famine de 1891 et de 1892.

"La motié d'une population de 11,000,000 d'âmes, dit-il, endure les souffrances terribles de la faim et de la maladie, et les autorités, partont, semblent peu préparées et incapables d'enrayer la calamité. L'argent est dépensé pour payer un salaire exorbitant aux agents de secours ; et à cause des droits élevés que le gouvernement prélève sur le maïs de semence, aucun encouragement n'est donné au paysan pour labourer la terre.

"Il n'est pas nécessaire de mentionner les détails déchirants reçus des agents de secours. Cela n'ajouterait rien à la triste signification de ce rapport fait par une autorité russe dans le gouvernement de Kazan, que pas un enfant venu au monde cette année n'est maintenant vivant".

Les recoltes en Europe

Londres, 15.

Le "Mark Lane Express" dit aujourd'hui que les récoltes de blé en Belgique, en Hollande, en Italie et plusieurs parties de l'Autriche-Hongrie atteindront la moyenne. En France, en Allemagne, en Espagne et en Pologne, les récoltes seront bonnes, et on espère récolter dans ces pays plus que la moyenne. La récoltes en Russie en sera moins bonne, à cause de la sècheresse qui continue. La Roumanie, la Serbie et la Bulgarie auront des récoltes peu abondantes.

Les Anglais et la Transvaal.

Des nouvelles de source anglaise reçues aujourd'hui de sud de l'Afrique confirment l'insuccès complet de la récente conférence à Bloemfontein entre le président Kruger et le gouverneur de la colonie du Cap, sir Alfred Milner.

Les journaux du soir de Londres s'occupent tous du danger qui résulte de l'insuccès des négociations à Blœmfontein.

Une dépêche de Matjes Fontein dit que sir Alfred Milner a proposé entre autres choses d'accorder aux étrangers un certain nombre de nouveaux sièges pour le district du Rand, et que le président Kruger, cédant à la prssion, a offert trois sièges de plus. Sir Alfred Milner a alors fait remarquer la disproportion qui existait entre ses propositions et celles du président Kruger, et il a fait remarquer qu'il était venu conférer avec ce dernier dans l'espoir de pouvoir informer le gouvernement anglais que le président du Transvaal était prêt à adopter des mesures libérales semblables à celles qu'il suggérait, ce qui aurait permis aux étrangers de se tirer eux-mêmes d'affaires et au gouvernement de se dispenser d'intevenir dans le redressement des griefs particuliers.

On ajoute que le président Kruger a cherché, en se basant sur les propositions relatives au droit de suffrage, à obtenir la promesse que le différend actuel entre les deux pays serait réglé par l'arbitrage. Mais sir Alfred Milner a refusé de considérer les deux questions comme dépendantes l'une de l'autre, sous prétexte que les réformes intérieures au Transvaal étaient nécessaires pour assurer l'indépendance de la république.

FAIT ÉVIDENT.

Le BAUME RHUMAL est la panacée des famille.
70

Le ministere Dupuy renverse

A la chambre des députés, M. Vaillant, député socialiste, a interpelle le ministère sur "les excès de la police", au pavillon d'Armenonville et a demandé qu'on lui fasse connaître les instructions données aux agents à l'égard des socialistes qui, dimanche, ont défendu la République contre les réactionnaires.

M. Dupuy répond que le maintien du gouvernement est impossible sans ordre public.

M. Clovis Hugues, socialiste, et plusieurs autres députés se plaignent de l'attitude de la police pendant la journée d'hier.

Finalement plusieurs ordres du jours sont présentés.

M. Dupuy accepte un ordre du jour de M. Saumade, approuvant la déclaration du ministère. Mais la chambre refuse, par 250 voix contre 246, de donner la priorité à cet ordre du jour, mais elle accorde cette priorité à un ordre du jour de M. Ruau, par 3[illegible] contre 177.

Malgré l'opposition de M. Dupuy, cet ordre du jour qui implique un blâme pour le ministère, est adopté par 321 voix centre 173.

Le ministère Dupuy a immédiatement donné sa démission, que le président Loubet a acceptée.

A Paris en 1900 pour $1.

Grâce à la générosité de la Compagnie Générale Transatlantique, la fête du 14 juillet aura, cette année "un numéro" qui sera très apprécié. Comme nos lecteurs le savent, la compagie a offert à la Maison de Refuge français à Montréal un billet de première classe, aller et retour. de New-York au Havre, pour être tiré le 14 juillet au profit du Refuge. Ce billet sera valable du 1er août 1899 au 1er août 1900. C'est dire qu'il sera bon pendant le meilleur temps pour visiter l'Expositian de Paris.

L'Union Nationale Française a décidé de mettre ce billet en raffle ; les billets seront du prix d'UNE PIASTRE.

Pour une piastre, l'heureux gagnant aura la chance de se rendre en France, visiter l'Exposition et de revenir chez lui pour une piastre ; c'est pour rien, aussi ne saurait-on trop recommander à ceux qui voudraient courir cette chance extraordinaire, tout en faisant la charité, d'acheter leur billet dès maintenant ; le nombre en étant limité.

Les billets sont en vente chez MM. Chs. Fauchille, 1712 Ste Catherine ; Jules Hirtz coin Craig et Côte de la Place d'Armes ; Mme Bougeant, coin St. Jacques et Côte St. Lambert ; Emile Vissière. 15 Gosford ; MM. Gaudefroy et Fils, 1626 Notre-Dame ; J. Helbronner, à "La Presse", et chez tous les membres du comité.

Rome et la France

Le pape prépare en ce moment une lettre encyclique indiquant aux catholiques français la façon dont ils devront se conduire envers la République. Par l'intermédiaire du cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat du pape, le souverain pontife a fait parvenir au cardinal Richard, archevêque de Paris, une communication lui prescrivant de recommander aux évêques d'appuyer la République et de s'abstenir de prendre part aux menées royalistes.

Un Somnambule.

Ottawa, 16.

Une dépêche reçue de l'Orignal, annonce que Thomas Moffet, de Cumberland, un des jurés de la cour d'assises qui siège actuellement à cet endroit, est tombé mardi soir, de la fenêtre du trosième étage à l'hôtel Orignal, dans un moment de somnambulisme. Il a reçu des blessures internes qui mettent sa vie en danger. Les médecins ne pourront se prononcer sur son compte avant demain.

Grand Accident.

Sorel, 16.

Un grand accident est arrivé aux ateliers du havre, hier vers 8.30 heures. Un nommé Félix Laforge, occupé à river des boulons, sur le pont d'un des nouveau curemoles en fer du gouvernement est tombé à fond de cale, d'une hauteur de 15 pieds et s'est infligé à la tête de blessures dont il ne guérira probablement pas. Laforge est père d'une nombreuse famille.

Avis de Cour de Revision

DIVISION ELECTORALE DE LA VERANDRYE.

Canada Province de Manitoba. } Avis est par le présent donné que la cour de revision pour la revision de la liste électorale de LaVérandrye se tiendra, le mercredi le 28 juin à 3 heures p. m., dans la salle Municipale à Lorette. pour cette partie de la liste qui se rapporte à la Municipalité Taché. 2e jeudi le 29 juin à 9 heures a. m., dans la salle d'audience de la cour de comté à St.-Anne pour cette parti de la liste qui se rapporte à la Municipalité da la Broquerie. 3e Vendredi le 30 juin à 3 p. m., au bureau de poste de Chortitz, pour cette partie de la liste qui se rapporte à la Municipalité de Hanover.

Avis est par le présent donné à toutes personnes étant électeurs ou reclamant le droit de l'être et aussi à toutes personnes agissant pour un électeur ou une personne réclamant le droit d'électeur qui désirent certaines modifications à la liste électorale qu'elles devront donner au soussigner, au moins cinq jours clairs d'Avis par écrit avant la Séance de la Cour, de leur intention d'en appeler a la cour de revision, et qu'elles devront être présentes à l'endroit, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus avec leurs témoins et leurs papiers, afin que leurs réclamations puissent être entendues et décidées conformément à la loi.

Daté à Lorette, ce seizième jour de mai 1899.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc pour la Cour de Revision.
Résidence,—Lorette.
Bureau de poste,—Lorette.

RAPPORT

DES OPERATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST. FRANÇOIS-XAVIER.

Séance du 6 juin 1899.

Membres présents : M. Patrice Breland, préfet ; MM. L. Lespérance, H. Whitaker, Jos. Préfontaine, J. A. Lane, W. Hogue, P. Lafrance, conseillers.

Lecture des minutes de la dernière séance ; lecture des minutes de la cour de revision, adoptées.

L'achat d'une machine pour l'entretien des chemins est de nouveau considéré.

Motion Lafrance-Préfontaine—que la machine soit achetée, à condition qu'elle ne coûte pas au-dessus de $1,150 rendue à Elie Station. Adoptée

Le comité nommé pour recevoir les soumissions pour la construction du pont entre les sections 17 et 18, 10. 2., fait rapport qu'une seule soumission a été reçue, celle de Grégoire Breland, pour $105. Mais le bois n'étant pas rendu sur les lieux au temps voulu, le contrat n'avait pu être terminé, et M. Breland étant présent, déclare qu'il ne peut à l'heure actuelle exécuter ces travaux au prix précédent, et demande $135 pour les faire.

Motion Lespérance-Préfontaine : qu'il soit alloué $135 à Breland pour ce contrat, et que le pont soit terminé le ou avant le 20 juillet prochain. Adopté.

Le droit de passage sur le N. E. ¼, 27-11-3, pour atteindre le pont Bird, est repris en considération. M. J. Bird, propriétaire du terrain dit qu'il consent à donner une demie chaine de large pour le chemin, à raison de $50 de l'âcre.

Motion Préfontaine-Lespérance : que cette offre soit acceptée, parce qu'elle évite la construction d'un nouveau pont ; que Mr. J. Francis, D. L. S., soit autorisé à tracer ce chemin, à en dresser le plan et à le soumettre au conseil. Adopté.

Motion Préfontaine-Lespérance : que le conseiller Hogues soit autorisé à faire l'inspection des chemins publics dans la partie ouest extrême de sa division, et fasse rapport au conseil. Adoptée.

Réclamation du Dr. Chapman, au sujet des retenues sur traitement d'officier de santé pour 1898 ;

Motion Whitaker-Lafrance : que la moitié de la somme de $21.25 soit offerte et payée comme règlement complet de la réclamation. Adoptée.

Motion Lane-Lafrance : que la vente pour taxe de la moité nord du quart sud-est de la section 2-10-1 ouest, faite le 3 décembre 1897 soit annulée, et est annulée conséquemment. Adoptée.

Motion Préfontaine-Whitaker : que le conseil se procure le bois nécessaire à la construction du petit pont entre les sections 12 et 13 11-3 ouest, les parties intéressées offrant de le bâtir sans qu'il en coûte. Adopté.

Motion Whitaker-Lane : qu'un nouveau pont soit construit sur le grand chemin public entre les lots 213 et 214, de St. François-Xavier ; que le conseil se procure le bois nécessaire et demande des soumissions, qui seront reçues à la prochaine réunion.

Motion Lespérance-Préfontaine : Qu'un nouveau pont soit construit sur la station de White Plain. Adopté.

Motion Préfontaine-Lespérance : que le N. P. R. soit requis de laisser un passage entre les sections 2 et 11, 11-3 ouest, le plus tôt possible. Adopté.

Le conseil procède ensuite à la nomination des grands voyers, des inspecteurs et des gardiens d'enclos.

Les comptes sont ensuite lus et adoptés ainsi que les secours alloués pour le mois de juin.



AVIS PUBLIC.

Les soussignés ayant été nommés Commissaires par le Gouvernement du Canada pour traiter avec les Métis du Nord-Ouest,

DONNENT AVIS PAR LES PRESENTES

qu'à leur retour du District d'Athabaska, vers Octobre prochain, ils feront publier les lieux et dates auxquels ils rencontreront les Métis des parties habitées des Territoires du Nord-Ouest, et accorderont des Scrip aux enfants des Métis nés entre le 15 de Juillet 1870 et la fin de Décembre 1885.

JAMES WALKER,
J. ARTHUR COTÉ,
Commissaires des Métis.